

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, à la salle intercommunale de Lezoux après convocations légales en date du 17 septembre 2025, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
M. Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mme Marie-France MARMY	Mme Nicole BOUCHERAT
Mr Christian BOURNAT	M. Jean-Louis DERBIAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Michelle CIERGE
Mme Sylvie ROCHE	Mr Bernard FRASIAK
M. Romain FERRIER	M. Yannick DUPOUE
Mme Anne-Marie OLIVON	Mme Laurence GONINET

Suppléants présents : Mme Nathalie DE LA FUENTE, Mr Patrice BLANC et Mr Philippe BEAL

Etaient représentés (procuration) :

- Mme VIAL Séverine donne pouvoir à Mr FRASIAK Bernard
- Mme MORAND Catherine donne pouvoir à Mme ROCHE Sylvie
- Mme DE FREITAS Déolinda donne pouvoir à Mr BEAL Philippe
- Mme GRANOUILLET Danielle donne pouvoir à Mme HUGUET Josiane
- Mr COSSON Alain donne pouvoir à Mme MARMY Marie-France
- Mme TARTRY-LAVEST Agnès donne pouvoir à Mme EXBRAYAT Sylvie

Absents : Mr Antoine LUCAS, Mr René BROUSSE et Mr Gilles MARQUET

VOTE : **En exercice : 35** **Présents : 26** **Représentés : 6** **Votants : 32**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Objet : renouvellement de la convention territoriale globale entre la caf63, la communauté de communes entre dore et allier et les 14 communes du territoire.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ENTRE LA CAF63, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE DORE ET ALLIER ET LES 14 COMMUNES DU TERRITOIRE.

- Considérant la volonté de la Caisse d'Allocations Familiales du Puy de Dôme (CAF), la Communauté de Communes Entre Dore et Allier et les 14 Communes du territoire de signer une Convention Territoriale Globale.
- Considérant le terme, au 31 décembre 2025, de la Convention Territoriale Globale 2021/2025 conclue entre la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté de Communes Entre Dore et Allier, et les 14 communes du territoire.
- Considérant l'avis favorable rendu par le COPIL CTG en date du 02 juillet 2025.

Mme la Présidente rappelle que la CTG est avant tout une démarche partenariale entre la CAF et le territoire visant à définir un cadre politique de développement de ce dernier. C'est un outil qui permet de renforcer l'attractivité d'un territoire en améliorant l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants.

Les objectifs de la CTG 2021/2025 étaient :

- ✓ Axe 1 : Compléter l'offre existante pour les 0-3 ans
- ✓ Axe 2 : Restructuration de l'accueil enfance sur le territoire (3-12 ans)
- ✓ Axe 3 : Les 12-25 ans, l'avenir du territoire !
- ✓ Axe 4 : Les parents : maillons forts du territoire !
- ✓ Axe 5 : Rendre le territoire plus attractif en améliorant l'accès au logement
- ✓ Axe 6 : Un accès aux droits et services pour tous les habitants du territoire

Une évaluation de la CTG 2021/2025 s'est effectuée en 3 phases :

1. Une phase rétrospective et analytique des COPIL effectués sur ces 5 dernières années avec questionnaires, diagnostics, enquête de satisfaction et réactualisation 2025 du portrait de territoire CCEDA.
2. Un travail évaluatif des techniciens concernés par les thématiques de cette CTG 2021/2025 : bilan des nouvelles actions
3. La réflexion collective d'un groupe de travail composé d'élus du territoire : les objectifs sont-ils atteints ?

Un comité technique (séminaire) en date du 12 mars 2025 a réuni élus et techniciens afin de valider cette évaluation et d'élaborer les nouvelles actions pour la CTG 2026/2030.

Mme la Présidente explique que 5 objectifs sont retenus avec le principe de continuer les actions positives mises en place dans la première CTG et de les renforcer avec une logique de complémentarité :

- Permettre à chaque habitant d'être accueilli et pris en charge par une structure adaptée à ses besoins :

Actions nouvelles :

- Établir une stratégie intercommunale pour renforcer l'offre des logements d'urgence
- Création d'un pole enfance/jeunesse avec augmentation du potentiel d'accueil de l'ALSH
- Réflexion sur la mise en place d'une politique santé sur le territoire

- Permettre à chaque habitant d'être accompagné et conseillé dans ses droits et dans son quotidien

Actions nouvelles :

- Labélisation d'un espace infos jeunesse
- Développer la lutte contre l'habitat indigne
- Réflexion sur l'opportunité d'un LAEP (Lieu d'Accueil Enfant Parents)
- Extension des aides Façades toitures à toutes les communes CCEDA

- Encourager l'implication de tous les habitants et acteurs du territoire

Actions nouvelles :

- Création d'un réseau d'élus référents
- Formations agents de terrain/élus

- Développer des solutions de mobilité pour un meilleur accès aux services et activités

Action nouvelle :

- Réflexion sur la mise en place d'un service de transport à la demande

- Proposer une communication plus impactante.

Actions nouvelles :

- Création d'outil intra net communs (CCEDA, élus, secrétaires de mairies)
- Newsletter CTG gratuite avec inscriptions
- Développer des outils communs interacteurs pour l'EVS

Il est proposé au conseil communautaire

- **D'approuver** le plan d'actions de la CTG pour la période de 2026 à 2030
- **D'autoriser** Mme la Présidente à signer la convention
- **D'autoriser** Mme la Présidente à signer tout avenant ou document relatif à ce dossier sur la période de contractualisation

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 25 septembre 2025
Signé par Jean-Louis DERBIAS,
Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme
Fait et publié à Lezoux, le 25 septembre 2025
Signé par Elisabeth BRUSSAT,
Présidente

